

Critères de sélection

Type de rapport	Liste du suivi d'infractions
Numéro demande	3002418314
Sélectionner	Tous (Bâtiment - Logement)
Infractions	Sans historique
État d'infraction	Non corrigée Pas traitée

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Revêtement du mur**

Refaire le revêtement du mur qui est, en tout ou en partie, détérioré. (Art. 25.1, 27)

N.B. Il est suggéré, avant d'entreprendre la réfection du revêtement, de vérifier l'état des fondations et des solins.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
19					

Réparer ou refaire le mur (ou partie du mur) qui est hors-plomb. (Art. 25.1, 26)

N.B. Avant de compléter les réparations, vérifier l'état des solins afin de prévenir les infiltrations d'eau à la partie supérieure du mur.

Si le hors-plomb se situe au niveau de l'entre-toit, s'assurer que la ventilation de la toiture est suffisante.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
20					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Revêtement du mur/Joint de maçonnerie

Réparer les joints du mur de maçonnerie qui sont évidés afin d'éviter toute infiltration d'eau. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
21					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Fenêtres

Refaire le joint d'étanchéité qui est détérioré autour de la (des) fenêtre (s) extérieure (s). (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
16					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Portes**

Refaire le joint d'étanchéité autour de la (des) porte (s) extérieure (s). (Art.25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
17					Là ou requis et/ou détérioré.

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Portes/01-Serrure (verrouillage)

Réparer ou remplacer le mécanisme de verrouillage (serrure) qui est insuffisant pour contrôler l'accès au bâtiment. (Art. 25.1, 60)

Note: La porte principale d'un bâtiment doit être munie d'un mécanisme de verrouillage approprié qui permet l'accès avec une clef, une carte magnétisée ou un autre dispositif de contrôle.

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
18					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade droite/Revêtement du mur

Refaire le revêtement du mur qui est, en tout ou en partie, détérioré. (Art. 25.1, 27)

N.B. Il est suggéré, avant d'entreprendre la réfection du revêtement, de vérifier l'état des fondations et des solins.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
22					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade droite/Revêtement du mur/Joins de maçonnerie

Réparer les joints du mur de maçonnerie qui sont évidés afin d'éviter toute infiltration d'eau. (Art. 25.1, 27)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
23					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Revêtement du mur**

Réparer le revêtement du mur qui est dans un état tel, que dans un avenir rapproché, pourrait constituer un danger pour le public. (Art. 25.1, 26)

N.B. Il est suggéré, qu'après avoir éliminé le danger, une vérification de l'état de fondation et des solins soit faite.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
10					Détachement de la cheminée au bâtiment.

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Fenêtres

Refaire le joint d'étanchéité qui est détérioré autour de la (des) fenêtr(e) extérieur(e). (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
8					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Portes

Refaire le joint d'étanchéité autour de la (des) port(e) extérieur(e). (Art.25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
9					Là ou requis et/ou détérioré.

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Saillies

Remplacer les saillies (balcons, galeries, escaliers, etc.) qui sont détériorées. (Art. 25.1, 26)

Si le bâtiment est occupé, voir à la sécurité des lieux tout en assurant l'intégrité des issues.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
11					Structure du balcon affaissée et/ou en mauvais état.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
		Type défendeur		Sexe		Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Saillies/Balcons/ Galeries/Garde-corps/main courante**

Consolider le garde-corps de la galerie et/ou balcon qui est branlant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
12					

Réparer le garde-corps de la galerie et/ou balcon qui est dans un état tel, que dans un avenir rapproché, pourrait constituer un danger pour le public. (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
13					

Modifier ou remplacer le garde-corps de la galerie et/ou balcon qui n'est pas conforme. (Art. 64.54, 64.57)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
14					

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Saillies/Balcons/ Galeries/Plancher

Refaire le plancher de la galerie et/ou balcon qui est détérioré. (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
15					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	No ident uev 03064753
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Escalier**

Réparer l'escalier qui est dans un état tel, que dans un avenir approché, pourrait constituer un danger pour la sécurité des occupants et du public. (Art. 25.1,26)

N.B. Si le bâtiment est occupé lors de la réfection, s'assurer de la sécurité des occupants et de l'intégrité des issues.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
1					

Modifier ou remplacer l'escalier qui n'est pas conforme. (Art. 64.19, 64.20, 64.23, 64.32)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
2					

Largeur des marches et hauteur des contre-marche qui ne sont conformes à l'escalier donnant accès au premier niveau et dans la cour anglaise.

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Escalier/Gardes-corps

Consolider le (les) garde-corps d'escalier qui est (sont) branlant (s). (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
3					

Modifier ou remplacer le garde-corps (ou la main courante) de l'escalier qui n'est pas conforme. (Art. 64.54, 64.55, 64.57, 64.60)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
4					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Escalier/Marches**

Réparer ou remplacer la (les) marche (s) d'escalier qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1)

N.B. Le giron des marches et la hauteur des contremarches doivent être constants dans une même volée.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
5					

Consolider la (les) marche (s) d'escalier qui est (sont) branlante (s). (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
6					

Remplacer la (les) marche (s) d'escalier qui est (sont) détériorée (s). (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
7					

Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Buanderie/Cloison locaux

Installer les cloisons nécessaires pour assurer la résistance au feu exigée. (Art. 64.36, 64.37, 64.38, 64.40)

Pour contrôler la propagation des flammes en cas d'incendie, ce local doit être séparé du reste du bâtiment par des cloisons (murs et plafonds) ayant une résistance au feu requise.

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
24					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	No ident uev 03064753
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Corridor/Issue/05-Parcours issue**

Modifier le parcours d'issue pour qu'il conduise directement à l'extérieur. (Art. 64.24)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
26					Restaurer le parcours d'issue de la partie droite du bâtiment. Chaque logement doit être pourvu de 2 issues.

Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Corridor/Éclairage permanent d'issue

Compléter l'installation d'éclairage permanente du parcours d'issue qui est insuffisante. (Art.25.1, 50)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
25					Doit maintenir éclairé en tout temps à une intensité moyenne de 50 lux. (64.34).

Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Escalier secondaire/Propreté / Déchets

Nettoyer cet endroit qui est encombré, ce qui nuit à la santé et à la sécurité des occupants. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 625\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
28					

Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Escalier secondaire/Main courante

Installer la main courante qui est manquante. (Art. 64.59, 64.60)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
27					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	Etude
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Bâtiment**Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Escalier secondaire/Signalisation**

Compléter la signalisation des sorties qui est insuffisante et/ou incomplète. (Art. 64.35)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
29					

Inspection/Salubrité/PARTIES COMMUNES/Structure

Voir la note pour la description de l'infraction.

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
30					Fournir un rapport d'architecte concernant les subdivisions ayant affecté la conformité du parcours d'issue et du logement #5, ainsi que la buanderie.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Voir la note pour la description de l'infraction.

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
					Fournir un rapport d'un professionnel accrédité sur l'état de la plomberie de l'ensemble du bâtiment.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Statut	ET	Etude	Quartier inspection	02
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Type	Plan action salubrité		Compte foncier	63159100
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22				No ident uev	03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur		Sexe	Date naissance	Antécédent

Logement 01

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Porte du logement/Ferme-porte/quincaillerie

Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
43					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection	02	Antécédent	
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier	63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev	03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité		
				Type défendeur		Sexe	
						Date naissance	

Logement 01

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
36					Dans le placard du corridor, sur le mur de la cuisine, dans la salle de bain et dans la chambre.

Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
37					Dans la salle de bains.

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
38					

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
39					

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
40					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
		Type défendeur		Sexe		Date naissance
						Antécédent

Logement 01

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Extermination

Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
41	Non corrigée	2021-04-19 15:11:56			

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais personne physique	Frais personne morale	Délai	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2021-04-19 15:11:56											
			Remarque	Vu vivante sous le réfrigérateur								

Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
42					

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais personne physique	Frais personne morale	Délai	Montant réclamé	Frais réclamés

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Évier

Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
34					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Robinets

Réparer le robinet de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
35					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 01

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
32					Indice fort de moisissures dans le mur de l'armoire dans la cuisine.

Réparer le revêtement du (des) mur (s) qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
33					Sous le comptoir de la cuisine.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
47					Indice faible de moisissures.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
		Type défendeur		Sexe		Date naissance
						Antécédent

Logement 01

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note							
45	Non corrigée	2021-04-19 15:12:26			Indice fort de moisissures derriere les toilettes et au niveau de plafond							
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais personne physique	Frais personne morale	Délai	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2021-04-19 15:12:26											
	Remarque	L'entrée d'eau semble toujours suinter ou fuire légèrement										

Réparer le revêtement du mur de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note							
46												
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais personne physique	Frais personne morale	Délai	Montant réclamé	Frais réclamés

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Comptoir

Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note						
44											

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 02

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
51					Dans la salle de bains, et la fenêtre de la chambre.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Évier

Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
49					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Robinets

Réparer le robinet de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
50					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
54					Indice faible de moisissures.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 02

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Robinets de la baignoire

Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
55					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
52					Indice fort de moisissures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Penderie

Refaire le revêtement du (des) mur (s) et/ou du plafond de la penderie qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
53					Indice fort de moisissures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Chambre/Fenêtres/Fenêtre double ou thermos

Réparer et/ou ajuster la fenêtre qui est non étanche. (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
48					Indice faible de moisissures.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	No ident uev 03064753
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 03

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
59					Fenêtres, vanité de salle de bain, mur vivoir.

Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
60					Plafond du vivoir et de la chambre. Ouvrir et faire valider par l'inspecteur SH avant de refermer.

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
61					

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
62					

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
63					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 03

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
58					Sceller le pourtour de la tuyauterie traversant les murs et plancher, afin de limiter la propagation de la vermine.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
66					Scellant au pourtour du bain.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Robinets de la baignoire

Réparer ou remplacer le robinet de la baignoire qui est défectueux. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
67					Coule sans arrêt

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
64					Sous la vanité, sceller le pourtour de la tuyauterie traversant les murs et plancher, afin de limiter la propagation de la vermine.

Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
65					Jointés évidés Poser une scellant autour de la robinetterie

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 03

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Porte intérieure/Porte de la pièce

Réparer ou remplacer la porte qui est endommagée. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
68					Fixer la porte aux pentures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Ventilation

Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
69					S'assurer de la fonctionnalité de l'installation (système d'ouverture et tirant d'air).

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Vivair/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
70					Indice moyen de moisissures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Chambre/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
56					Indice moyen de moisissures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Chambre/Porte intérieure/Porte de la pièce

Réparer ou remplacer la porte qui est endommagée. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
57					Fixer la porte aux pentures.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 04

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
72					Sceller le pourtour de la tuyauterie traversant les murs et plancher, afin de limiter la propagation de la vermine.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
75					Sous la vanité, sceller le pourtour de la tuyauterie traversant les murs et plancher, afin de limiter la propagation de la vermine.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 05

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
85					Joints de céramiques évidés.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
86					Infiltration d'eau. Remplacer par un revêtement assurant l'intégrité coupe-feu du logement.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Ventilation

Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
88					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Chambre/Fenêtres/Fenêtre double ou thermos

Installer la fenêtre qui est manquante. (Art. 25.1, 28, 52)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
79					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	No ident uev 03064753
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
Antécédent						

Logement 06

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Porte du logement/Ferme-porte/quincaillerie

Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
 Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
96					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
95					Indice fort à plusieurs endroits: Salle de bain: plafond + murs (contour de la baignoire et contour du lavabo), Cuisine: comptoir, mur du contour de l'évier,

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Évier

Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
93					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
91					Le revêtement des murs de la cuisine est à remplacer car il est atteint par la moisissure.

Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
 Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
92					Sous l'évier de la cuisine, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),					
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Quartier inspection 02		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	Compte foncier 63159100
				Type	Plan action salubrité	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 06

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir

Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
89					

Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
90					

Le comptoir de la cuisine est à remplacer car il est atteint par la moisissure. Il a aussi subi l'usure du temps et la surface est détériorée.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Ventilation

Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
94					

Il n'y a pas de fenêtre non plus.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Électricité/Luminaires

Installer le (les) luminaire (s) qui est (sont) manquant (s). (Art.34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
98					

Il n'y a pas de lumière dans la salle de bain.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
102					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET	No ident uev 03064753
				Type	Plan action salubrité	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 06

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Réparer le revêtement du (des) mur (s) qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
99					Le revêtement des murs autour de la baignoire et du lavabo de la salle de bain est à remplacer car il est atteint par la moisissure et non étanche.

Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
100					Sous le lavabo de la salle de bain, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
101					Le revêtement du plafond de la salle de bain est à remplacer car il est atteint par la moisissure.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Comptoir

Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
97					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Ventilation

Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
103					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 07

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Porte du logement/Ferme-porte/quincaillerie

Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
109					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
108					- Plafond et mur de la salle de bain; - Mur de la cuisine;

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plomberie/Évier

Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
107					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
		Type défendeur		Sexe		Date naissance
						Antécédent

Logement 07

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
105					Le revêtement des murs près du comptoir de la cuisine est à remplacer car il est atteint par la moisissure et non étanche.

Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
106					Sous l'évier de la cuisine, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir

Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
104					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
113					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Lavabo

Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
114					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 07

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Robinets de la douche

Réparer le robinet de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
115					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Toilette

Réparer le renvoi de la toilette qui est non étanche. (Art. 25.1, 29, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
116					Appliquer du scellant autour de la base en laissant un petit espace à l'arrière.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
110					Le revêtement des murs autour de la baignoire et du lavabo de la salle de bain est à remplacer car il est atteint par la moisissure et non étanche.

Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
111					Sous le lavabo de la salle de bain, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
112					Le revêtement du plafond de la salle de bain est à remplacer car il est atteint par la moisissure et non étanche.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Statut	ET	Etude	Quartier inspection	02	
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Type	Plan action salubrité			Compte foncier	63159100
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22				No ident uev	03064753	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur		Sexe	Date naissance	Antécédent	

Logement 07

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Vivoir/Chauffage

Réparer l'installation de chauffage qui est défectueuse. (Art. 25.1, 37)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
117					Réparer ou remplacer les calorifères de l'ensemble de l'appartement.

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Quartier inspection 02		
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Compte foncier 63159100		
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Statut	ET Etude	No ident uev 03064753
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type	Plan action salubrité	
				Type défendeur	Sexe	Date naissance
						Antécédent

Logement 08

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
121					Mur de cuisine, au niveau de l'ancienne infiltration d'eau. À surveiller.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Mur

Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
118					Sceller le pourtour de la tuyauterie traversant les murs et plancher, afin de limiter la propagation de la vermine.

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
119					Indice moyen de moisissures.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Plafond

Installer le revêtement de plafond qui est manquant. (Art. 64.36, 64.37, 64.38, 64.40, 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
120					Poser un revêtement de plafond assurant l'intégrité coupe-feu du logement.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Toilette

Consolider la toilette qui est branlante. (Art.25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
124					

Emplacement	6675, rue Marquette, Montréal (Québec),			Statut	ET	Etude	Quartier inspection	02	
Arrondissement	Rosemont - La Petite-Patrie			Type	Plan action salubrité			Compte foncier	63159100
No demande	3002418314	Date début	2020-10-22	Sexe			No ident uev	03064753	
Nom du site	ENTENTE 2018-2021 (RPP - PHASE 2)			Type défendeur			Date naissance		
Logement	08			Antécédent					

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
122					Jointés évidés. Sceller le pourtour de la robinetterie.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Plafond

Installer le revêtement de plafond qui est manquant. (Art. 64.36, 64.37, 64.38, 64.40, 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
123					Poser un revêtement de plafond assurant l'intégrité coupe-feu du logement.

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Ventilation

Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
125					Retirer la plancher bloquant la fenêtre et s'assurer du bon fonctionnement du tirant d'air.